

---

## SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2015

À une séance ordinaire tenue le 16 septembre 2015, à 19 h 30, à l'emplacement habituel des réunions du conseil, sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général et greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

Est absente :

Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

---

### PROCÈS-VERBAL

---



#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, monsieur le maire Sylvain Juneau constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



#### RVSAD-2015-8716

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'avis de convocation.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 26 AOÛT 2015 ET 31 AOÛT 2015

Questions et commentaires du conseil concernant les procès-verbaux de la séance ordinaire du 26 août 2015 et de la séance extraordinaire du 31 août 2015.



#### PROCÈS-VERBAUX DE CORRECTION

De prendre acte des procès-verbaux de correction.



#### RVSAD-2015-8717

#### ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 26 AOÛT 2015 ET 31 AOÛT 2015

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2015 et de la séance extraordinaire du 31 août 2015.

Adopté à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



#### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC



**RAPPORT DU MAIRE SUR LES SUJETS TRAITÉS À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2015**



**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2014**



**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**

Début : 19 h 35  
Fin : 19 h 55



**PROPOSITIONS**



**RVSAD-2015-8718**

**TRÉSORERIE – ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET PAYÉS SELON LA LISTE FOURNIE EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 4 septembre 2015 pour un montant total de 320 179,89 \$;

D'entériner la liste des comptes payés pour les périodes d'août et septembre 2015 ainsi que la liste des prélèvements automatiques pour la période du 14 août au 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour un montant de 1 642 570,03 \$;

Total : 1 962 749,92 \$

D'approuver la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer déposée le 4 septembre 2015;

QUE les crédits pour ces dépenses soient puisés à même le fonds général ou les fonds disponibles d'un règlement d'emprunt ou toutes autres sources de financement comme indiqué aux journaux des achats déposés en comité plénier.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8719**

**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter les virements budgétaires proposés et déposés en comité plénier.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8720**

**TRÉSORERIE – HONORAIRES ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE L'AUDIT 2014**

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier vérifié de la Ville doit être déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au plus tard le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer le rapport financier vérifié pour l'année 2014 au plus tard lors de la séance du 26 août 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
 APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter les honoraires additionnels de 5 800 \$, plus taxes, pour les travaux supplémentaires effectués par l'auditeur Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'audit du rapport financier 2014.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8721**

**TRÉSORERIE – FINANCEMENT ET REFINANCEMENT D'EMPRUNT –  
 RÉOLUTION DE CONCORDANCE**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 30 000 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Description	Pour un montant de \$
97-1146	Règlement transféré lors de la défusion	7 300 \$
98-1177	Règlement transféré lors de la défusion	37 500 \$
99-1216	Règlement transféré lors de la défusion	14 000 \$
2000-1233	Règlement transféré lors de la défusion	32 000 \$
2000-1240	Règlement transféré lors de la défusion	87 600 \$
2000-1241	Règlement transféré lors de la défusion	28 600 \$
2000-1250	Règlement transféré lors de la défusion	19 400 \$
REGVSAD-2009-140	Achat machinerie et équipement – TP	138 300 \$
REGVSAD-2009-164	Centre communautaire Jean-Marie-Roy	701 100 \$
REGVSAD-2008-101	Rue de Lisbonne	964 500 \$
REGVSAD-2011-254	Réfection ruisseau du Lin	9 700 \$
REGVSAD-2011-300	Parapluie 2012 immobilisations	115 800 \$
REGVSAD-2012-313	Saint-Félix, phase 2	1 717 460 \$
REGVSAD-2012-328	Réfection 3 <sup>e</sup> Rang, phase 3	680 620 \$
REGVSAD-2012-330	Parc industriel Nord	5 000 000 \$
REGVSAD-2012-330	Parc industriel Nord	7 069 325 \$
REGVSAD-2012-329	Complexe multifonctionnel	7 500 000 \$
REGVSAD-2012-349	Services professionnels – Divers travaux	512 000 \$
REGVSAD-2013-359	Parapluie 2013 immobilisations	1 034 335 \$
REGVSAD-2014-392	Parapluie 2014 immobilisations	3 600 000 \$
REGVSAD-2011-269	Infrastructures Lac Saint-Augustin Nord	725 000 \$
REGVSAD-2011-253	Éclairage	5 460 \$

CONSIDÉRANT QUE, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
 APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
 ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 30 000 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 6 octobre 2015;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES  
330, route 138  
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1V9

QUE les intérêts soient payables semestriellement, le 6 avril et le 6 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8722**

**TRÉSORERIE – FINANCEMENT ET REFINANCEMENT D'EMPRUNT –  
RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 30 000 000 \$ effectué en vertu des Règlements numéros 97-1146, 98-1177, 99-1216, 2000-1233, 2000-1240, 2000-1241, 2000-1250, REGVSAD-2009-140, REGVSAD-2009-164, REGVSAD-2008-101, REGVSAD-2011-254, REGVSAD-2011-300, REGVSAD-2012-313, REGVSAD-2012-328, REGVSAD-2012-330, REGVSAD-2012-329, REGVSAD-2012-349, REGVSAD-2013-359, REGVSAD-2014-392, REGVSAD-2011-269 et REGVSAD-2011-253, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 6 octobre 2015) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros REGVSAD-2008-101, REGVSAD-2011-254, REGVSAD-2011-300, REGVSAD-2012-313, REGVSAD-2012-328, REGVSAD-2012-330, REGVSAD-2012-329, REGVSAD-2012-349, REGVSAD-2013-359, REGVSAD-2014-392, REGVSAD-2011-269 et REGVSAD-2011-253, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**dix (10) ans** (à compter du 6 octobre 2015) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt numéros REGVSAD-2008-101, REGVSAD-2011-254, REGVSAD-2011-300, REGVSAD-2012-313, REGVSAD-2012-328, REGVSAD-2012-330, REGVSAD-2012-329, REGVSAD-2012-349, REGVSAD-2013-359, REGVSAD-2014-392, REGVSAD-2011-269 et REGVSAD-2011-253, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8723**

**GREFFE – ACTE DE MAINLEVÉE – 85, RUE DE LISBONNE, LOCAL 18  
(ENTREPÔT CONDO SAINT-AUGUSTIN INC.)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal accorde une mainlevée pure et simple et accepte l'inscription du droit de résolution mentionnée dans l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 22 mars 2013, sous le numéro 19 811 159;

D'autoriser le maire, ou son remplaçant, et le greffier, ou son remplaçant, à représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et à signer les documents en lien avec la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8724**

**GREFFE – ACTE DE MAINLEVÉE – 9213-5870 QUÉBEC INC. (LE CROQUIGNOLET)**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal accorde une mainlevée pure et simple et accepte l'inscription du droit de résolution mentionnée dans l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 9 novembre 2009, sous le numéro 16 703 692;

D'autoriser le maire, ou son remplaçant, et le greffier, ou son remplaçant, à représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et à signer les documents en lien avec la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8725**

**GREFFE – ACTE DE RENONCIATION – SERVITUDE EN FAVEUR DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal accepte que les servitudes d'égouts, de passage et de stationnement mentionnées dans l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Portneuf, le 14 décembre 1993, sous le numéro 461 461 soient éteintes à compter de la signature des présentes et que les droits et obligations en résultant, cessent immédiatement d'exister contre cet immeuble;

D'autoriser le maire, ou son remplaçant, et le greffier, ou son remplaçant, à représenter la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et à signer les documents en lien avec la présente résolution.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8726**

**GREFFE – AUTORISATION D'ABSENCE – MARIE-JULIE COSSETTE**

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'un membre du conseil qui fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste;

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q. c. E-2.2) prévoit que le conseil peut, en temps utile, autoriser la prolongation de l'absence si elle est due à un motif sérieux et hors de contrôle et qu'elle ne cause aucun préjudice aux citoyens de la municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QU'il soit décrété qu'au-delà des quatre-vingt-dix (90) jours impartis par la loi, que soit maintenue dans ses fonctions Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4;

QU'il soit décrété que l'absence prolongée de Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4, n'entraîne pas la fin de son mandat; son défaut d'assister étant dû à des motifs sérieux et hors de son contrôle et les citoyens de la municipalité n'en subissant aucun préjudice.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8727**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – AOVSAAD-2015-434 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE CLÔTURES DE TYPE FROST AU COMPLEXE SPORTIF ET PARC INDUSTRIEL NORD**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la fourniture et l'installation de clôtures de type Frost au complexe sportif multifonctionnel et dans le parc industriel Nord, appel d'offres no AOVSAAD-2015-434, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Clôtures Colbo inc., pour un montant total de 40 015,03 \$, incluant les taxes;

De décréter que les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet soient puisés à même les Règlements d'emprunts no REGVSAD-2012-329 et REGVSAD-2012-330.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8728**

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – AOVSAAD-2015-435 – RÉFECTION DE PAVAGE RUE DE LIVERPOOL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'adjuger le contrat pour la réfection de pavage sur la rue de Liverpool, appel d'offres no AOVSAAD-2015-435, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction & Pavage Portneuf inc., pour un montant total de 51 358,36 \$, incluant les taxes;

De décréter que les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet soient puisés à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2014-392.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8729**

**RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN GREFFIER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'approuver l'embauche de M. Daniel Martineau au poste de directeur du Service du greffe. La date d'entrée en fonction reste à déterminer à la suite de modalités à convenir avec le directeur général.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8730**

**TRAVAUX PUBLICS – REGROUPEMENT D'ACHATS – APPEL D'OFFRES CHI-2016 POUR L'HYPOCHLORITE DE SODIUM**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville joigne le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, pour assurer son approvisionnement en hypochlorite de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités pour l'année 2016;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'année 2016, ce pourcentage est fixé à 1,6 % pour les organisations de l'UMQ et à 3,5 % pour les non-membres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8731**

**TRAVAUX PUBLICS – RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO 2 ET RÉCEPTION PROVISOIRE – PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE 3<sup>E</sup> RANG OUEST PHASE 4**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 325 385,49 \$, taxes incluses, en faveur de Les constructions de l'Amiante inc. pour les travaux d'infrastructures du 3<sup>e</sup> Rang, à même les crédits du Règlement d'emprunt no REVGSAAD-2014-417.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8732**

**TRAVAUX PUBLICS – COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL – DÉPLACEMENT DE LA LIGNE AÉRIENNE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement de 53 304,78 \$, taxes incluses, en faveur de Bell Canada et de 154 059,14 \$, taxes incluses, en faveur de Telus à même le Règlement d'emprunt no REGVSAD-2012-329.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8733**

**URBANISME – AUTORISATION ÉVÉNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE : DÉFI SOS SANTÉ 2015 « MOI POUR TOI »**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la Fondation des Étoiles à utiliser la voie publique sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures le 27 septembre 2015. Cette autorisation devra être conditionnelle à :

- fournir une équipe suffisante pour assurer la sécurité sur la voie publique;
- déboursier les frais relativement à l'accompagnement par la police qui assure la sécurité de l'événement, s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8734**

**URBANISME – PIIA – 80, RUE DE SYDNEY**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter le projet visant la construction d'un bâtiment principal industriel de 1 481 m<sup>2</sup> localisé sur une partie du lot 5 464 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en fonction des critères d'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement 915-93) en regard des plans préliminaires et plan d'implantation déposés sous conditions :

- QUE soient déposés des plans illustrant les enseignes projetées, une autorisation distincte étant requise;

- QUE soient déposés des plans illustrant l'aménagement du terrain projeté, une autorisation distincte étant requise;
- QUE soient aménagés au moins six arbres de grand gabarit ((dhp 0,1 m lors de la plantation (espèce indigène)) situés en cour avant (en front de l'aire de stationnement);
- QUE les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales soient respectées;
- QUE soit aménagé un îlot de verdure au coin sud-est du bâtiment dans l'aire de stationnement.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8735**

**URBANISME – PIIA – 150, RUE DE SINGAPOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter le projet visant la construction d'un bâtiment principal industriel de 885 m<sup>2</sup> localisé sur une partie du lot 5 464 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en fonction des critères d'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement no 915-93) en regard des plans préliminaires et plan d'implantation déposés sous conditions :

- QUE soient déposés des plans illustrant les enseignes projetées, une autorisation distincte étant requise;
- QUE l'aire de stationnement et l'aménagement extérieur pourraient différer selon les fonctions locatives à venir et, dans le cas, une nouvelle évaluation serait requise;
- QUE soient aménagés au minimum trois arbres de grand gabarit (espèce indigène) dans la bande gazonnée en front du terrain et un à l'entrée de l'aire de chargement et de déchargement;
- QUE les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales soient respectées (rapport d'ingénieur).

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8736**

**URBANISME – PIIA – 160, RUE DE SINGAPOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter le projet visant la construction d'un bâtiment principal industriel de 736 m<sup>2</sup> localisé sur une partie du lot 5 759 677 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, en fonction des critères d'évaluation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (Règlement no 915-93) en regard des plans préliminaires et plan d'implantation déposés sous conditions :

- QUE soit démontrée l'utilisation projetée des cours, notamment en matière d'entreposage;
- QUE soient déposés des plans illustrant les enseignes projetées, une autorisation distincte étant requise;
- QUE soit aménagée une bande de 8 m le long de la rue;
- QUE soient aménagés au minimum six arbres de grand gabarit (hauteur minimale 2 m à maturité, espèce indigène) dans la bande gazonnée en front du terrain afin d'atténuer l'impact visuel;
- QUE les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales soient respectées (rapport d'ingénieur);
- QUE soit déposé un plan d'aménagement paysager avant l'émission du permis;
- QUE la superficie non occupée du lot soit végétalisée et entretenue régulièrement.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter





**RVSAD-2015-8737**

**URBANISME – CPTAQ – LOT 4 976 111**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'appuyer de nouveau la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur une superficie de 440 m<sup>2</sup> du lot 4 976 111 du cadastre du Québec, division d'enregistrement de Portneuf, afin d'y permettre l'aménagement d'une conduite d'aqueduc nécessaire pour desservir l'habitation unifamiliale isolée située sur le lot 4 976 112.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8738**

**URBANISME – CPTAQ – LOT 5 292 659**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'appuyer la demande auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ayant pour objet l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie d'environ 1 300 m<sup>2</sup> du lot 5 292 659 du cadastre du Québec, division d'enregistrement de Portneuf, soit pour y faire du remblai.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE**



**RVSAD-2015-8739**

**URBANISME – DDM – 1737, CHEMIN DU HAUT-FOSSAMBAULT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la hauteur de 6 m du futur garage détaché de 30' x 32' situé en cour arrière alors que le bâtiment principal n'est que de 4,7 m de hauteur environ, tel qu'exigé au Règlement de zonage no 480-85, sous condition que le niveau du plancher du garage ne dépasse pas 0,15 m du niveau naturel du sol en front du garage. De plus, le propriétaire doit prouver qu'il n'est pas dans une servitude d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8740**

**URBANISME – DDM – 4692, RUE DE L'ORÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De refuser la demande de dérogation mineure sur le lot 2 811 803 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme l'implantation de l'abri d'auto attenant à 0,5 m de la limite latérale du lot.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8741**

**URBANISME – DDM – 104, RUE DU PETIT-PRÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De reporter la décision concernant la demande de dérogation mineure visant à rendre réputé conforme l'agrandissement du garage;

QU'il soit demandé au demandeur de soumettre son nouveau projet au CCU et d'attendre les nouvelles recommandations.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



---

#### AVIS DE MOTION



---

#### AMVSAD-2015-468

#### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CE-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PAE-6

Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement no REGVSAD-2015-464 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone CE-2 à même une partie de la zone PAE-6.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement.



---

#### PROJETS DE RÈGLEMENTS



---

#### RVSAD-2015-8742

#### ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-464 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CE-2 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE PAE-6

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption du premier projet de Règlement no REGVSAD-2015-464 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin d'agrandir la zone CE-2 à même une partie de la zone PAE-6.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



---

#### ADOPTION DES RÈGLEMENTS



---

#### RVSAD-2015-8743

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-457 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN DE PERMETTRE DANS L'ENSEMBLE DES ZONES INDUSTRIELLES IA, IB, IC ET ID LES USAGES « CENTRE DE TIR (STAND), POUR TIR RÉDUIT, À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT »

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement no REGVSAD-2015-457 modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de permettre dans l'ensemble des zones industrielles IA, IB, IC et ID les usages « centre de tir (stand), pour tir réduit, à l'intérieur du bâtiment ».

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



---

#### RVSAD-2015-8744

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-458 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement no REGVSAD-2015-458 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8745**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-461 MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement no REGVSAD-2015-461 modifiant les limites de vitesse applicables sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**RVSAD-2015-8746**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO REGVSAD-2015-463 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption finale du Règlement no REGVSAD-2015-463 modifiant le Règlement no 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)**



**RVSAD-2015-8747**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 16<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2015 à 21 h 35 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité

Sylvain Juneau, maire

Robert Doré, directeur général et greffier